

PATRICIA LAVOCAT

Belfort, le 16/11/2020

à

Destinataires in fine

OBJET : Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) - Appel à projets année 2021.

RÉF :

P.J. : 2.

La politique de sécurité routière fait partie des grandes causes nationales. Les usagers de la route doivent être responsables de leur vie, responsables de la vie de ceux qu'ils transportent et responsables de la vie de ceux qu'ils croisent.

Les chiffres de l'accidentalité routière dans le département du Territoire de Belfort :

En 2020, sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre, le nombre de personnes ayant perdu la vie est orienté à la baisse : 6 personnes tuées contre 8 en 2019.

Sur la même période, les autres indicateurs de l'accidentalité tendent également à s'infléchir :

- le nombre d'accidents corporels de la route enregistré par les forces de l'ordre s'établit à 36 en 2020 contre 40 en 2019, soit 4 accidents corporels de moins (- 10%) ;
- 42 personnes ont été blessées en 2020 contre 53 en 2019, soit 11 personnes de moins (- 20,75%) ;
- Parmi les personnes blessées :
22 personnes ont été hospitalisées à 24 heures en 2020 contre 32 en 2019, soit 10 personnes en moins (- 31,25%),
20 personnes n'ont pas été hospitalisées en 2020 contre 21 en 2019 soit 1 personne en moins (-4,76%).

Pourtant, cela reste insuffisant et légitime que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans le département en développant la prévention par le biais de nouvelles actions locales pour lutter contre l'insécurité routière.

Chaque vie sauvée, chaque accident évité est précieux. C'est pourquoi nous devons ensemble poursuivre notre effort.

I. - Orientations pour le PDASR 2021

Les services de l'État, collectivités, partenaires et associations doivent rester mobilisés afin de mener des actions qui sauront avoir un impact marquant sur le plus grand nombre d'utilisateurs de la route.

Afin d'élaborer le programme des actions à mettre en œuvre en 2021, un appel à projets est lancé pour soutenir les projets de vos structures. Les projets devront s'inscrire dans le cadre des trois enjeux identifiés dans le document général d'orientations (DGO) 2018-2022, en pages 36, 37/38 et 39 :

- ➔ premier enjeu : le risque routier professionnel ;
- ➔ deuxième enjeu : les comportements à risques (alcool, stupéfiants, distracteurs, vitesse) toutes générations confondues ;
- ➔ troisième enjeu : les deux-roues.

Je vous invite à répondre au présent appel à projets et à me faire part de l'ensemble de vos projets, y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas d'aide financière. Ceci permettra d'avoir une vision globale de toutes les actions qui participent à réduire les comportements dangereux, générateurs d'accidents.

II. - Actions menées sans le soutien financier du PDASR 2021

Dans la perspective d'orienter les opérations de prévention en 2021 et pour favoriser les synergies, pour chacun des trois enjeux, vous me transmettez un bilan quantitatif et qualitatif des actions de prévention routière que vous avez menées hors PDASR 2020, (DGO 2018-2022, en pages 35 et 43). Vous trouverez ci-joint l'annexe 1 à compléter.

III. - Conditions d'éligibilité

Le PDASR n'a pas vocation à financer chaque année des actions identiques. Il a pour but de créer une dynamique autour de la sécurité routière.

Le projet doit reposer sur des actions réalisables sur l'année 2021 et un budget prévisionnel équilibré précisant l'ensemble des dépenses dédiées à la mise en œuvre de l'opération.

Les demandes de financement ayant pour objet de contribuer aux frais de fonctionnement de l'association seront rejetées.

1) – Pour les actions hors du champ de l'éducation nationale

Pour les partenaires sollicitant un financement, il est rappelé que les aides au titre du PDASR sont apportées en complément d'un investissement propre de l'association ou de l'organisme porteur de l'action et/ou de cofinancements éventuels d'autres partenaires. A ce titre, un plan de financement prévisionnel, détaillé et précis, devra être également transmis. Les montants sollicités du PDASR ne sauront toutefois excéder 80 % du budget global de

2/6



l'opération, déduction faite d'éventuelles autres aides de l'État sollicitées et/ou accordées pour cette action.

Pour les actions reconduites, un bilan des réalisations des exercices précédents sera exigé, faute de quoi la subvention ne sera pas renouvelée.

Les demandes de subvention doivent obligatoirement être déposées au moyen de la fiche d'action locale « PDASR 2021 » jointe en annexe.

2) – Pour les actions en direction des établissements scolaires du département :

Un avenant à la convention partenariale avec l'Education nationale du 25 avril 2018 a été établi le 3 juin 2019 afin que la sélection des actions conduites en milieu scolaire procède d'un programme de prévention construit et partagé visant à assurer une cohérence territoriale.

La DSDEN est chargée d'établir un programme de prévention pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour les actions reconduites, un bilan des réalisations des exercices précédents devra être fourni, faute de quoi la subvention ne sera pas renouvelée.

Tout dossier mal renseigné ou incomplet sera rejeté.

Dépôts des candidatures

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets.

Les projets d'action de sécurité routière ainsi que le bilan quantitatif et qualitatif des actions de prévention routière menées hors PDASR 2021 devront être déposés d'ores et déjà et impérativement d'ici le 05 mars 2021, à l'adresse ci-dessous ou par courriel sur la boîte fonctionnelle suivante : « pref-securite-routiere@territoire-de-belfort.gouv.fr ».

Aucun dossier ne sera recevable après cette date.

Préfecture du Territoire de Belfort
Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité publique / Section sécurité routière
Madame Patricia LAVOCAT
1 rue Bartholdi
90020 Belfort cedex

3/6

01, Rue Bartholdi
90020 BELFORT Cedex
Tél : 03 84 57 15 03

Mél. : patricia.lavocat@territoire-de-belfort.gouv.fr

Cabinet/Direction des Sécurités/ BSP/Section sécurité routière



[@prefet90](#)



www.territoire-de-belfort.gouv.fr



[@prefet_90](#)

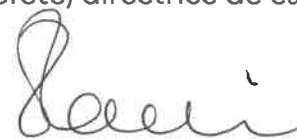
Condition d'instruction des dossiers

Les demandes de subvention remplissant les critères précités seront étudiées en commission d'examen.

Une fois validées, les décisions de subventions seront notifiées à chaque porteur de projets dès connaissance de l'enveloppe financière.

Je vous remercie de votre implication et de votre contribution déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Magali MARTIN



Destinataires :

Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Belfort
Monsieur le président du tribunal judiciaire de Belfort
Monsieur le président du Conseil départemental du Territoire de Belfort
Mesdames et messieurs les maires du Territoire de Belfort
Monsieur le président du Grand Belfort et Communauté d'Agglomération
Monsieur le président de la communauté de communes du Sud Territoire
Monsieur le président de la communauté de communes des Vosges du Sud
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort
Monsieur le commandant de groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort
Monsieur le directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort
Monsieur le colonel, commandant le 35ème régiment d'infanterie, quartier Maud'huy à Belfort
Monsieur le colonel, commandant le 1^{er} régiment d'artillerie, quartier Ailleret à Bourogne
Monsieur le colonel, commandant le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD)
Monsieur le colonel, commandant la base de défense
Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux d l'Education Nationale
Monsieur le directeur départemental des Territoires
Monsieur le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Monsieur le directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse
Monsieur le directeur des services pénitentiaires, d'insertion et de probation
Monsieur le président de l'association des familles traumatisés crâniens et cérébro-lésés de Franche-Comté
Monsieur le coordinateur de la fédération française des motards en colère du Territoire de Belfort (FFMC90)
Madame la directrice de l'association OIKOS
Monsieur le directeur départemental de l'association Prévention routière
Monsieur le directeur du centre Epide de Belfort
Madame la directrice de l'association de lutte contre la toxicomanie de l'aire urbaine (ALTAU) – Le Relais
Monsieur le directeur de l'association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA)
Monsieur le président départemental de l'association de la protection civile du Territoire de Belfort (ADPC90 – protection civile)
Monsieur le président de la Croix-Rouge Française du Territoire de Belfort
Monsieur le président de l'association culture loisirs éducation (CLE) d'Offemont
Monsieur Vincent EISEN, auto-école EISEN
Madame Virginie BREUILLARD, responsable hygiène, sécurité et environnement à l'Université de Technologie de Belfort (UTBM)
Monsieur Louis-Philippe FEUERSTEIN, association Automobile Club d'Andelnans
Monsieur Franck DARTIER, président du centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) du Territoire de Belfort
Madame Corinne LESUEUR-CHATOT, directrice du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la snaté (SUMPPS) de Belfort – IUT Belfort
Madame Odile BEURIER, responsable de l'établissement du centre informatique PSA Bessoncourt
Madame Pascale BERTRAND, responsable hygiène, sécurité, conditions de travail et communication du centre informatique PSA Bessoncourt

5/6



Monsieur Eric BAULARD, technicien Environnement Hygiène et Sécurité, GE Energy pour les entités de Bourogne, Belfort « TE05 et bâtiment 66 » et l'atelier de Belfort
Monsieur Raphaël HINNINGER, chargé de communication, site Alstom Belfort
Monsieur Frédéric YGER, site Alstom Cravanche
Monsieur Quentin ADELAIDE, lycée agricole
Monsieur Michel GUILLEMIN, directeur de la ligue contre la violence routière du Jura
Monsieur le délégué du préfet dans les quartiers
Monsieur le chargé de mission deux-roues motorisés dans le département du Territoire de Belfort
Monsieur Alain SEID, président de la chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort
Monsieur Christian ORLANDI, président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Territoire de Belfort
Monsieur Georges FLOTAT, président de la chambre d'agriculture du Territoire de Belfort
Monsieur Gilbert BUCHER, président de l'association prévention MAIF
Madame Sabine LAMBERT, responsable de l'établissement accompagnement conducteurs confirmés (ACC)

